

FILTISAC

<p style="text-align: center;">PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</p>
--

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, puis constatant que le compte « Report à nouveau » consécutif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présente un solde créditeur d'un montant de **douze milliards deux cent soixante-quinze millions (12 275 mio) francs CFA** après une première distribution de dividendes, décide de distribuer des dividendes complémentaires d'un montant brut de **cinq milliards huit cent soixante-seize millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (5 876 558 333) francs CFA, soit un montant net par action de mille cinq cent (1 500) francs CFA.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.